

INAUGURATION DE LA STATION BIOGNV À CHANGÉ

Paris, le 29 avril 2022. – La commune de Changé dispose désormais de sa station BioGNV. Il s'agit donc de la deuxième station sur le département de la Mayenne. Le BioGNV est un carburant produit localement à partir de bio-déchets. Située dans la zone d'activité des Dahinières, entre Laval et la A81, elle permet d'avitailler tous types de véhicules (voitures légères, utilitaires, autocars et poids lourds). Mise en service lundi 14 février 2022, elle permet d'accueillir jusqu'à 10 poids lourds par heure.

La station s'intègre dans le cadre de la transition énergétique engagée en Mayenne et bénéficiera particulièrement au transport régional. En effet, une attente de plus en plus forte des transporteurs des Pays de Loire en GNV et BioGNV se fait ressentir.

Après plusieurs études, Territoire d'Énergie Mayenne a pu constater le fort potentiel de véhicules susceptibles de s'avitailler en GNV et BioGNV sur le département d'ici quelques années. Les transporteurs et les collectivités locales misent de plus en plus sur le BioGNV, un carburant écologique et mature pour remplacer le diesel dans le transport. C'est une solution d'avenir qui contribue à réduire la pollution due aux particules fines, à diversifier l'offre de mobilité et qui répond à l'urgence globale de dérèglement climatique. A terme, en lien avec le développement de la méthanisation agricole en Mayenne et compte tenu de l'évolution du contexte énergétique mondiale, le Biogaz produit localement devrait permettre de tendre vers une baisse de la volatilité des tarifs de vente de gaz à la pompe¹.

Le déploiement de ces stations s'intègre dans un contexte mayennais où la production de biométhane issues des exploitations agricoles permettra, à terme, d'atteindre l'autonomie énergétique des consommations en gaz sur l'ensemble de notre département.

Le BioGNV constitue désormais une des solutions d'avenir à la décarbonation de la mobilité !

Pour contribuer à une densification du maillage de ces infrastructures sur le département de la Mayenne une deuxième station BioGNV a été mise en service le 18 mars sur la commune d'Aron.

Les deux stations sont ouvertes 24h/24 7j/7. Elles proposent du GNV et du BioGNV sous forme compressée (GNC) - remplissage rapide - pour tout type de véhicules, avec un paiement par carte bancaire, carte DKV, Romac Fuels, ou badge opérateur.

Endesa France assure l'exploitation de ces deux stations et projette de construire un réseau national de stations GNV et BioGNV en partenariat avec des acteurs locaux pour proposer à ses clients un maillage de l'ensemble du territoire.

Territoire d'énergie Mayenne, acteur public au service des collectivités mayennaises a assuré une maîtrise d'ouvrage là où l'offre privée n'était pas présente. Avec l'ouverture de ces deux stations, le département de la Mayenne compte désormais 3 stations d'avitaillement en GNV/BioGNV (Changé, Aron et Château-Gontier).

Ces stations sont conçues de manière évolutives et accueilleront, à termes, un super chargeur électrique et un appareil de distribution hydrogène. Preuve que la mobilité verte est en ordre de marche dans le département de la Mayenne ! 4 autres stations sont en cours d'études sur le territoire Mayennais.

Un gaz produit et consommé localement

Le méthane qui constitue le BioGNV est produit localement à partir de déchets organiques issus de l'industrie alimentaire, d'exploitations agricoles, d'ordures ménagères ou de boues de stations d'épuration. Convaincu que le BioGNV fait partie des énergies alternatives d'avenir et désireux de le promouvoir dès aujourd'hui, Endesa le propose sur les deux stations pour chaque avitaillement.

Véritable vecteur d'économie circulaire et de mobilité durable, la consommation de BioGNV permet une réduction de plus de 80% des émissions de CO2 par rapport aux carburants traditionnels.